

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/09/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Henri HOURIEZ, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Mathieu GAGET, Christophe LIAUD à David CICALA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

**DELIB 2020.09.14.13**

**OBJET : Subvention exceptionnelle au profit du "Groupe d'études des neutropénies congénitales"**

Alexandre Cacaly, adjoint délégué à la vie associative, sport, évènementiel et jumelage, expose aux membres du conseil municipal que l'Assemblée a voté en février l'attribution d'une subvention conditionnelle de 750€ à l'OSQ Tennis de Table pour l'organisation de sa manifestation « **12h pongistes Trophée Bastien** ».

Cette manifestation a pour objectif de récolter des fonds pour la recherche sur le Syndrome de Shwachman, l'intégralité des bénéfices étant reversée au « Groupe d'Etudes des Neutropénies Congénitales ».

Les "12 Heures pongistes - Trophée Bastien" n'ayant pu avoir lieu cette année compte tenu de la crise sanitaire, une cagnotte sur internet a été ouverte par l'association pour tenter malgré tout d'apporter une aide à la recherche.

Celle-ci a permis de récolter 2 781.13 € qui ont été transmis à l'association « Groupe d'études des neutropénies congénitales ».

Considérant que les élus souhaitent soutenir cette action,

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 750€ au profit de l'association « Groupe d'études des neutropénies congénitales ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 750€ au profit de l'association « Groupe d'Etudes des Neutropénies Congénitales ».
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 14/09/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 17 septembre 2020 17/09/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200914-Imc17925-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.